



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51 – [www.ville-sausset-les-pins.fr](http://www.ville-sausset-les-pins.fr)

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le

ID : 013-211301049-20230413-ANP2023\_166-AR



publié le 20-04-23

## ARRETE MUNICIPAL n°ANP2023-166

NOMENCLATURE 2.2

### **Arrêté de police du maire portant interdiction à titre provisoire de délivrer des autorisations d'urbanisme sur le secteur lieudit « Les Bastides »**

**Vu** le code général des collectivités territoriales articles L2212-1, L2212-2, L2213-1, L2213-2, L2213-6,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L2122-1,

**CONSIDERANT** que la commune est informée des problèmes d'inondations subis par les consorts BRUTUS depuis juillet 2013

**CONSIDERANT** le rapport d'expertise dressé par Monsieur Samuel HULLOT, le 15 septembre 2022 qui mentionne la nécessité de prendre un arrêté interdisant toute nouvelle construction en amont de la propriété BRUTUS.

**CONSIDERANT** que la compétence et le patrimoine des eaux pluviales ont été transférés à la Métropole AIX-MARSEILLE-PROVENCE depuis le 31 décembre 2000.

**CONSIDERANT** que les services de la Métropole AIX-MARSEILLE-PROVENCE ne prennent pas en considération les demandent de la commune de Sausset les Pins.

**CONSIDERANT** qu'il a été observé par les services techniques de la commune de Sausset-les-Pins que plusieurs grilles de collecte des eaux manquent d'entretien et sont partiellement obstruées.

**CONSIDERANT** que toutes les mesures doivent être prises pour assurer la sécurité publique et prévenir les atteintes aux biens.

## ARRETE

**Article 1 :** Aucune autorisation d'urbanisme ne sera délivrée sur les parcelles amont de la parcelle section AR n° 0384 sur un rayon de 100 m jusqu'au 31 décembre 2024.

**Article 2 :** Aucun travaux de voirie ne sera réalisé sans études préalables des services concernés.

Sausset-les-Pins, le 13 avril 2023

Maxime Marchand  
Maire de Sausset-les-Pins.



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Maxime Marchand", is written over the seal.